

Dans ce numéro

Eau potable et assainissement

- Projets d'alimentation en eau potable des douars isolés du Haut Atlas oriental marocain.
- Promouvoir les études de faisabilité pour les projets hydrauliques.
- Un guide des projets d'alimentation en eau potable au Mali.
- L'approvisionnement en eau potable au Cameroun : perceptions et comportements des usagers.
- Étude comparative des modes de gestion des déchets en Afrique.
- Projets d'adduction d'eau potable en milieu rural en Amérique du Sud.
- Améliorer le service de l'eau et de l'assainissement dans les petites villes.

éditorial

L'eau au Sommet de Johannesburg

Depuis plusieurs mois, l'Agence de l'eau Seine Normandie et le pS-Eau animent un groupe de travail « Eau » préparant la présence francophone au Sommet du développement durable de Johannesburg (du 28 au 3 septembre 2002). Ces travaux ont permis de bâtir deux initiatives majeures qui seront présentées au sommet. D'une part une déclaration sur l'accès à l'eau et l'assainissement, d'autre part le renforcement des actions de mobilisation pour plus de solidarité dans le domaine de l'eau.

L'Assemblée générale des Nations unies s'est fixée pour objectif de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable ou qui n'ont pas les moyens de s'en procurer (Déclaration du Millénaire).

Les services d'eau et d'assainissement revêtent un intérêt géné-

ral et contribuent aussi à la prospérité du tissu économique et social local. L'ensemble des acteurs des pays développés doit veiller au développement des compétences locales dans une perspective de partenariat équitable. Des réseaux d'aide doivent contribuer à l'éducation, au renforcement des capacités locales et à l'échange de données et d'informations sur la base de partenariats personnalisés.

Sur le plan de la mobilisation, les pays développés ont un devoir de solidarité envers les pays du Sud pour la réalisation des objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire. Or la solidarité Nord-Sud liée à l'eau a considérablement baissé depuis 1996, notamment vis-à-vis de l'Afrique. C'est à nous de donner à nos parlementaires en Europe les arguments nécessaires aux prises de décisions politiques qui provoqueront l'accroissement de cette aide.

ront l'accroissement de cette aide.

Concrètement le pS-Eau va animer le pavillon français au sein du Water-Dome à Johannesburg (organisé par les Hollandais) et assurer la tenue de plusieurs conférences sur les thèmes majeurs de l'accès à l'eau (financement du secteur, partenariat public-privé-société civile, genre et eau, etc.). Vous trouverez rapidement des informations sur cet événement sur le site du pS-Eau. Le premier rendez-vous de restitution des travaux et de réflexion se tiendra à Rennes les 1^{er} et 2 juillet (www.villesdeRennes.fr/johannesbug2002).

Nous nous fixons comme objectif d'aboutir à des initiatives d'ampleur européenne pour le prochain forum mondial de l'eau à Kyoto en 2003.

- Pierre-Marie Grondin, directeur du pS-Eau.

Nouveauté sur le site du pS-Eau !

Une nouvelle rubrique Formations vient d'être mise en ligne. Elle répertorie les formations continues (cycles courts) existantes dans le domaine de l'eau, dispensées dans les pays francophones, dans le but d'orienter les cadres africains qui sont demandeurs de telles formations.

Ce répertoire de formations est consultable à l'adresse Internet : www.pseau.org/formations et détaille les objectifs et le contenu, les dates et la localisation des formations. Il permet des recherches par thématique et par organisme. Par cet intermédiaire les professionnels africains pourront contacter directement les organismes formateurs.

Vous êtes :

- directeur des Ressources humaines ? Le répertoire vous permettra de mieux vous guider dans votre choix de formations ;

- un professionnel de l'eau, désireux de suivre une formation dans votre domaine d'expertise, ce répertoire vous permettra de mieux cibler votre choix ;
- responsable d'un programme de formation ? Vous pourrez faire connaître vos services de formations à un large public. Vous pourrez mettre à jour vos offres de formations. Nous comptons sur vous pour nous faire part de vos remarques ou suggestions.

Caroline Siméant
et Marc Vézina

• **Contact** : Marc Vézina,
programme Solidarité Eau,
32 rue Le Peletier,
75009 Paris, France.
Tél. : 33 (0)1 53 34 91 22.
Fax : 33 (0)1 53 34 91 21.
E-mail : vezina@pseau.org
Site Internet : www.pseau.org

APPEL À ADHÉSION

Le pS-Eau, qui est désormais une association présidée par Monsieur René Ala, appelle les membres du réseau à adhérer formellement au programme.

Pour ceux qui ont accès à Internet, les documents nécessaires à l'inscription – à savoir la Charte du pS-Eau et le Bulletin d'adhésion – sont disponibles sur le site Internet à l'adresse : www.pseau.org. Pour ceux qui ne peuvent se connecter, contacter le secrétariat qui vous fera parvenir les documents (tél. : 01 53 34 91 20).

Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre Pierre-Marie Grondin, directeur du pS-Eau, à l'adresse E-mail suivante : grondin@pseau.org.

Sommaire

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

3. Évaluation de projets en milieu rural
Projets d'alimentation en eau potable des douars isolés du Haut Atlas oriental marocain
4. L'étude de faisabilité, étape incontournable dans le montage d'un projet
Promouvoir les études de faisabilité pour les projets d'approvisionnement en eau potable de Kayes
5. Un outil pour la conduite de projets en milieu rural, semi-urbain et urbain
Un guide des projets d'alimentation en eau potable pour les collectivités territoriales
6. L'approvisionnement en eau potable, perceptions et comportements des usagers
La population de Douala au Cameroun et la qualité de l'eau de boisson
7. Gestion durable des déchets et de l'assainissement
Étude des modes de gestion des déchets urbains adoptés dans des pays de la ZSP
8. Approvisionnement en eau pour les communautés rurales en Amérique du Sud
Un partenariat technique professionnel pour la mise en place de systèmes ruraux d'eau potable en Amérique du Sud
10. Forum de l'eau de la Banque mondiale à Washington
Améliorer le service de l'eau et de l'assainissement : le défi des petites villes

LES INFOS DU PS-EAU

12. Lectures
16. Organismes

La lettre du pS-Eau, outil d'échanges et de débats, est à la disposition de nos lecteurs. N'hésitez pas à nous faire parvenir le récit de vos expériences, ou toute autre information intéressant le domaine de l'eau et du développement.

Projets d'alimentation en eau potable des douars isolés du Haut Atlas oriental marocain

Après deux ans de présence sur le terrain, dans la région de Tounfite (80 km à l'ouest de Midelt), durant lesquels OSF – Orphelins sans frontières – a mené plusieurs actions de réhabilitation d'infrastructures de base (sources, dispensaire), l'idée d'une mission d'évaluation concernant les besoins en eau potable des villages de montagne isolés est née de l'analyse des causes d'un exode rural difficile pour les migrants quittant pour la première fois leur village et ignorant les contraintes de la ville.

Les zones reculées se dépeuplent en effet peu à peu, conséquence d'un abandon de la part des services publics (souvent par manque de moyens) ; néanmoins, OSF part du constat qu'en améliorant les infrastructures de base de ces villages, cet exode peut être non seulement freiné, même si l'attrait de la ville en termes de travail et de chance de réussite reste trop puissant pour le stopper complètement, mais également mieux réussi. En effet, l'accroissement des villes par l'arrivée massive d'une population vulnérable, malade, inculte et souvent analphabète, résulte directement de mauvaises conditions de vie au sein même des villages d'origine. Il s'agit donc d'agir sur ces conditions pour faire en sorte que les personnes voulant migrer vers la ville puissent le faire en ayant toutes les chances de réussir leur intégration.

Le choix de l'amélioration des conditions d'accès à l'eau est en partie consécutif à cette analyse. La question de l'eau est primordiale en termes d'hygiène, où l'aménagement de sources et de bornes-fontaines et la construction de réservoirs de stockage (avec pour corollaire la possibilité de désinfecter l'eau) limiteraient les risques de maladies liées à l'eau ; mais elle est toute aussi essentielle en matière d'éducation, en particulier pour les

fillettes, puisque l'adduction d'eau jusqu'au village réduirait le temps consacré à l'approvisionnement et permettrait une scolarisation plus importante.

Mais sans tenir compte des répercussions positives sur la qualité de l'exode rural, l'amélioration de l'accès à l'eau de boisson dans les zones isolées est une priorité qui à elle seule justifie l'intervention d'Orphelins sans frontières.

Une volonté générale de participation

L'initiative d'OSF a reçu un accueil très chaleureux de la part des populations qui ont manifesté leur volonté de changer l'ordre des choses et de se battre pour sauver ces lointaines terres abandonnées des programmes nationaux.

Témoin, ce petit douar de 500 habitants, Tamaloute, à deux heures de marche de la dernière piste... quand celle-ci est praticable. Il y a quelques années, un captage de source a été réalisé dans la montagne proche et a permis de construire une fontaine au milieu du village. Aujourd'hui, et malgré son état, la fontaine continue à donner de l'eau, mais quand on a parlé de notre idée de construire un petit réservoir de 30 m³, de restaurer la fontaine et d'en réali-

ser deux autres, dont une pour l'école, on a ressenti dans le discours des villageois qu'il s'agissait pour eux d'une nouvelle chance pour leur village et qu'ils nous apporteraient tout leur soutien. Or, c'est cette confiance et cet appui de la part des populations bénéficiaires qui souvent font défaut et entraînent l'échec d'un projet. Pour OSF, il était primordial que les villageois voient en nous un partenaire et non pas un simple donateur, car cette approche participative est la condition permettant l'appropriation des réalisations par la communauté.

La plupart des villages visités ont un besoin réel et urgent en infrastructures saines pour l'eau potable : des réservoirs de petite capacité (de 30 à 50 m³ suivant la population) afin de multiplier les points d'approvisionnement à l'intérieur des douars, et des bornes-fontaines aménagées et équipées de robinets, pour parer au plus pressé en attendant la prochaine étape qui consistera à installer des connections privées pour chaque famille.

Inévitable programme de sensibilisation/formation

Cette mission d'évaluation a également mis au jour la nécessité de mener une campagne de sensibilisation,

notamment auprès des écoliers et des mères de familles, sur les thèmes eau/hygiène et eau/environnement.

Trop de petits ouvrages d'AEP réalisés au cours de la dernière décennie par les Communes rurales sont tombés en décrépitude pour n'avoir pas pris en compte la nécessité de parler avec les bénéficiaires et de former les populations à leurs nouveaux équipements. L'information apportée doit en effet investir les villageois d'un devoir volontaire de gestion efficace de la ressource. Dans le même temps, chaque projet doit être pensé en fonction des savoirs et moyens locaux, et une formation sur la maintenance des ouvrages doit être dispensée afin d'assurer la durabilité du projet.

C'est en prenant en considération l'ensemble de ces éléments que OSF étudie maintenant la possibilité de mettre en œuvre rapidement des projets d'AEP dans les douars visités les plus nécessiteux.

● Grégory Bulit

Contact : Orphelins sans frontières, Jacques-Henry Vienot (directeur des Programmes), 80 Tour de Ville, 47150 Monflanquin. Tél. : 33 (0)5 53 36 54 82. Fax : 33 (0)5 53 36 55 93. E-mail : osf-france@aol.com
Site Internet : www.osf.fr.fm

Promouvoir les études de faisabilité pour les projets d'approvisionnement en eau potable de Kayes

Suite à la dynamique de concertation qui s'est développée ces dernières années en région de Kayes autour de l'approvisionnement en eau potable entre diverses structures membres du CFSI, une plate-forme opérationnelle a été mise en place. Ses objectifs étaient de renforcer les compétences et expertises locales, et de favoriser la réalisation d'actions concertées de développement. L'une de ses actions phares est la mise en place d'un fonds d'études techniques (FET), destiné à encourager la réalisation d'études de faisabilité pour les nombreux projets hydrauliques initiés par les migrants, et qui doivent dorénavant se faire sous maîtrise d'ouvrage communale.

Au Mali, la nouvelle stratégie nationale de l'AEPA¹ prévoit la prise en charge des coûts d'entretien et d'exploitation des équipements hydrauliques par les bénéficiaires, ce qui implique d'instaurer le paiement de l'eau. Le bon dimensionnement des infrastructures devient ainsi un élément prépondérant pour la viabilité des systèmes

ciens, ce qui implique d'instaurer le paiement de l'eau. Le bon dimensionnement des infrastructures devient ainsi un élément prépondérant pour la viabilité des systèmes

mis en place : il doit tenir compte des capacités réelles de prise en charge du coût de l'eau par les populations (exploitation et amortissements) en plus des besoins à satisfaire. Cela implique qu'une étude de faisabilité soit menée, permettant d'opérer un choix pertinent quant à la taille des infrastructures à réaliser. Mais bien qu'indispensable, le coût d'une telle étude peut constituer un obstacle pour les communes maliennes. Même si celles-ci s'adressent souvent à leurs ressortissants en France, ceux-ci ne voient pas toujours l'utilité de telles études et n'acceptent pas toujours de les prendre financièrement en charge.

Le CFSI a décidé de mettre en place un dispositif de cofinancement appelé Fonds d'études techniques (FET) pour aider et inciter les communes et les populations à réaliser de telles études en participant à leur financement à hauteur de 70 %. Dans un souci d'associer plus étroitement organisations de solidarité internationale, services techniques de l'État et collectivités territoriales, ce dispositif est animé localement par un comité de pilotage réunissant l'Assem-

blée régionale de Kayes, la Direction régionale de l'Hydraulique et de l'Énergie de Kayes (DRHE), le GRDR, le Centre de conseil communal principal (PADRK) et l'Ugad². Une charte de fonctionnement a été adoptée, fixant les critères d'attribution et la méthode de sélection des bureaux d'études. Ce dispositif financier, cofinancé par la Coopération française, a une vocation pédagogique, destinée à encourager la maîtrise d'ouvrage communale des infrastructures hydrauliques.

- Pour bénéficier du FET, il est nécessaire que le maire de la commune concernée ait fait une demande officielle à la DRHE. Cette clause a pour objectif d'inciter les porteurs de projets migrants et villageois à associer les communes à leur démarche. Dans le même esprit, tous les documents contractuels doivent être établis au nom de la commune, de façon à ce qu'elle investisse pleinement ce domaine dans lequel elle



Yaguiné Banda : un réseau d'adduction à réhabiliter

¹ Approvisionnement en eau potable et assainissement.

² Union générale des associations de développement.

doit être amenée à exercer son rôle de maître d'ouvrage.

• Le comité de pilotage apporte un appui technique aux communes pour établir le dossier d'appel d'offres permettant de trouver les prestataires pouvant réaliser les études. Il rédige les termes de référence, reçoit les propositions et conseille les communes pour sélectionner la meilleure offre. Il assiste à la restitution des études

au village pour conseiller les populations sur les choix techniques à opérer et sur la marche à suivre pour continuer le projet. Cet appui permet aux élus d'apprendre et de maîtriser progressivement les procédures d'attribution de marchés publics et de maîtriser les principales étapes de la démarche projet.

Entre le 15 et le 18 novembre 2001, une première tournée de ce

comité de pilotage dans les villages a permis de rencontrer les élus communaux et les porteurs de projets, pour vérifier la capacité d'organisation des villages qui pourront bénéficier du FET et apporter aux villageois des éléments d'information sur la pertinence de faire des études de faisabilité. Aujourd'hui, cette action en est au stade du lancement des appels d'offres. Dix-neuf villages sont concernés, situés

dans huit communes différentes des cercles de Kayes et de Yélimané.

Contacts : Pierre Lévy, GRDR, 20 rue Voltaire, 93100 Montreuil. Tél. : 33 (0)1 48 57 65 90. E-mail : grdr@wanadoo.fr.
Christophe Le Bègue, CFSI, 32 rue Le Peletier, 75009 Paris. Tél. : 33 (0)1 44 83 88 63. E-mail : lebegue@cfsi.asso.fr

Un outil pour la définition et la conduite de projets en milieux rural, semi-urbain et urbain

Un guide des projets d'alimentation en eau potable pour les collectivités territoriales

Dans le cadre de la décentralisation, les collectivités territoriales (communes rurales et urbaines, cercles, régions) se sont vues confier plusieurs missions dont celle de la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'infrastructures pour l'approvisionnement en eau potable. Pour les accompagner dans la réalisation de ces nouvelles tâches, elles ont besoin d'outils spécifiques.

Parallèlement à l'émergence de ces nouveaux maîtres d'ouvrages que sont les communes, de nombreux autres acteurs interviennent dans le secteur de l'hydraulique au Mali, qu'il s'agisse des services techniques de l'État, des opérateurs privés ou d'organismes non gouvernementaux. Ils n'interviennent pas tous de la même manière. Cette diversité d'approche permet sans doute de mieux répondre à une demande diversifiée et le but du guide n'est pas de contraindre l'ensemble des acteurs à faire la même chose. Son objectif est de donner plus de cohérence à l'ensemble des interventions pour qu'elles s'inscrivent mieux dans la stratégie nationale du secteur hydraulique, afin que les efforts de chacun concourent à l'objectif commun.

Ce guide a pour but d'assister les maîtres d'ouvrage dans leur conduite de projets hydrauliques. Il est donc avant tout conçu pour

les nouveaux maîtres d'ouvrages institutionnels (principalement les communes) et vise le public des maires et des conseillers communaux. Mais de manière plus générale, ce guide s'adresse à tous les porteurs de projets, ainsi qu'aux structures qui les mettent en œuvre. Il s'agit donc d'un public relativement large, qui recouvre des acteurs très différents : communes, services techniques de l'État, bureaux d'ingénieur-conseil assurant la maîtrise d'œuvre d'un projet de la coopération bi ou multilatérale, acteurs de la coopération décentralisée, ONG, associations de migrants, etc.

Les ambitions de ce guide sont de :

• fournir des informations d'ordre général sur le contexte institutionnel malien, mais également sur les aspects techniques incontournables pour comprendre les enjeux du secteur de l'hydraulique rurale et semi-urbaine ;

• décrire le cheminement d'un projet, depuis l'idée de projet jusqu'à la mise en exploitation des équipements, en mettant en évidence les étapes déterminantes pour la qualité et pérennité du service ;

• proposer et expliquer les outils couramment utilisés dans la conduite de projet d'eau potable : l'étude de faisabilité, le dimensionnement des ouvrages, l'évaluation des coûts, l'organisation des usagers, etc. ;

• introduire les principes de gestion indispensables à la mise en exploitation et au bon fonctionnement des ouvrages.

Le concours de différents acteurs

Réalisée à l'initiative de la Direction nationale de l'Hydraulique du Mali, l'élaboration de ce guide a été confiée à 2 prestataires externes sur financement de la Coopé-

ration allemande (GTZ), la Coopération française (Scac Bamako) et la Coopération suisse (Helvetas).

Dans le souci d'intégrer les préoccupations de l'ensemble des acteurs du secteur, plusieurs restitutions du guide ont eu lieu au cours de son élaboration : à Kayes et à Sikasso pour recueillir les préoccupations des acteurs locaux (maires, associations d'usagers, bureaux d'études, etc.) et à Paris pour associer les partenaires au Nord ainsi que les migrants (qui comptent aujourd'hui parmi les premiers promoteurs de projets d'approvisionnement en eau potable dans la région de Kayes). Enfin, une rencontre nationale s'est déroulée à Bamako en mars 2002 avec des acteurs de toutes les régions du pays pour amender et adopter le document définitif

La version finale du guide devrait être disponible au cours du second semestre 2002.

• Denis Désille

La population de Douala au Cameroun et la qualité de l'eau de boisson

Un ensemble de comportements à risques liés à un manque d'information sur la qualité réelle des eaux et les moyens simples de l'améliorer

Douala, capitale économique du Cameroun, est une ville de brassage de populations. Par delà cette diversité, chacun a en commun, quelle que soit sa classe sociale, la volonté d'avoir accès à de l'eau potable. L'ensemble de la population va chercher dans son environnement proche les ressources en eau présentant d'après elle les qualités d'une eau potable. L'observation des pratiques existantes a permis de constater une préférence marquée pour les eaux de forage et de source, au détriment des eaux du réseau public (Snec).

Ce comportement de la population de Douala nous a amené à nous poser trois questions :

Pourquoi la population de Douala préfère-t-elle l'eau de source ou de forage ?

La réponse majoritaire est que ce sont de toute évidence de bonnes eaux, des eaux potables. Ce sont des eaux claires donc nécessairement potables. À l'opposé, la population de Douala rejette les eaux du réseau public Snec parce que ces eaux sont parfois colorées et donc non potables. Dans certaines familles, les eaux du réseau public ne sont utilisées que pour le ménage. Pour s'approvisionner en eau de boisson, de nombreuses personnes font la queue au niveau des sources et forages, alors que d'autres préfèrent acheter les eaux de forages embouteillées et vendues en bordure de route.

Une étude menée en 1999 nous a apporté les résultats suivants : sur 229 ménages enquêtés dans le bassin versant du chenal (cours d'eau capté par la Snec pour alimenter la ville), 83 % se ravitaillent au réseau

Snec, 23 % aux sources, 7,4 % aux forages, 9 % dans les rivières et 2 % aux puits (Ngueukam, 1999). Cette étude a montré que tous n'ont pas accès au réseau public, à la source, au forage et au puits, et que certains ménages ont simultanément accès à deux ou trois sources.

Il existe un véritable problème de qualité des eaux de boisson dans la ville de Douala. La couleur de l'eau ne devrait pas être l'unique paramètre pris en compte.

Ce comportement de la population a amené les commerçants à se lancer dans la vente de l'eau. C'est ainsi que la vente de petits sachets en plastique a gagné du terrain, et que de petites unités de production se sont mises en place sans aucun contrôle de qualité. La vente des eaux de forage dans les bouteilles plastique s'est également étendue.

Ces eaux, même si elles sont potables à l'origine, sont embouteillées sans aucune maîtrise des règles d'hygiène (bouteilles de toutes origines, pas de stérilisation, pas de précaution à la manipulation, etc.). Le plus surprenant, c'est que ce sont les responsables de familles, les personnes

les plus lettrées, les « intellectuels » qui viennent acheter ces eaux sans savoir comment et par qui elles sont embouteillées. Le reste de la population qui les prend comme modèles, les imite et le phénomène s'étend.

Un effort de sensibilisation et d'éducation de la population de Douala à la qualité de l'eau doit donc être réalisé de manière urgente.

Ces eaux de sources sont-elles vraiment potables ?

Douala est bâti sur un bassin sédimentaire de formations sablo-argileuses très perméables. Le relief est faible (5 à 40 mètres) ; la nappe phréatique est superficielle. La ville connaît une forte poussée démographique. À l'exception des grands quartiers tels que Akwa, Bonanjo, Bonapriso, l'urbanisation n'est pas contrôlée, ce qui rend la pratique de l'assainissement collectif difficile. L'environnement est très pollué, l'assainissement individuel n'est pas pratiqué. En saison pluvieuse, les inondations sont fréquentes, envahissant la plupart des sources. Eu égard à

cet environnement et considérant la géomorphologie de la ville, on comprend que les sources sont constamment polluées car situées pour la plupart dans les zones inondables, et ne peuvent donc pas a priori être considérées comme sources d'eau potable. Elles nécessiteraient, avant d'être utilisées, un contrôle permanent de qualité.

Les forages quant à eux sont également soumis aux pollutions eu égard à l'environnement, à la perméabilité du sol, et à la profondeur de captage. Car à l'exception de quelques forages des grandes entreprises réalisés par les professionnels qui explorent de grandes profondeurs, les autres de faibles profondeurs, réalisés par des amateurs, captent des eaux polluées. En l'absence de contrôle de qualité des eaux pompées, les forages ne sont donc pas dans ce contexte des sources d'eau potable.

Quand bien même au départ ces eaux de forages seraient conformes aux normes de potabilité, la qualité n'étant pas statique, l'absence de contrôle rend ces eaux limpides potentiellement dangereuses.

Comment aider la population à résoudre ce problème de qualité d'eau de boisson ?

S'il est vrai que sur la base de sa seule limpidité, on ne peut dire qu'une eau est potable, il est également vrai qu'une eau colorée, même si ses autres caractéristiques physico-chimiques et bactériologiques sont conformes aux normes, laisse planer un doute sur sa réelle potabilité. Cette situation complique

la tâche des conseillers car toutes les eaux de forages et sources peuvent ne pas être mauvaises toute l'année, de même que les eaux du réseau public ne sont pas constamment colorées.

Pour résoudre ce problème, il est important :

- d'éduquer les populations sur la qualité des eaux de boisson ;
- de promouvoir les filtres domestiques de moindre coût ;
- de dresser la carte des points d'eau (sources et forages) exploités

par les populations de Douala et d'étudier leurs caractéristiques sur une période permettant de déterminer les éventuelles fluctuations.

Pour que ce problème trouve réellement une solution, nous lançons un appel à tous : associations, donateurs, instituts de recherche et de développement, laboratoires, industriels, organismes spécialisés, etc., afin de soutenir financièrement et matériellement (équipements et réactifs de laboratoires, d'analyse des eaux, micro-ordinateurs, docu-

mentations sur l'eau, moyens de déplacement, etc.) la Wad dans son action. Aux industriels et organismes de recherche, nous leur demandons de nous proposer des filtres simples de moindre coût pour une promotion auprès des ménages.

Contact : Victorien Mbeya Ngueukam, Water Action for Development, BP 8811 Douala, Cameroun. E-mail : wad91@yahoo.fr ou victorienmbeya@yahoo.fr

Gestion durable des déchets et de l'assainissement

Étude des modes de gestion des déchets urbains adoptés dans des pays de la ZSP

L'Agence Française de Développement (AFD) a récemment financé une étude comparative des modes de gestion des déchets dans plusieurs pays, qui a privilégié les aspects financiers et institutionnels du service des ordures ménagères, facteurs-clé de sa durabilité en termes de ressources et de capacités de gestion.

La gestion des déchets solides dans les villes de la Zone de solidarité prioritaire, constitue l'un des défis majeurs de la décennie en matière de développement urbain. Cette problématique des déchets urbains (collecte, transport, traitement) comporte un double intérêt :

- d'une part en termes de service à la population, avec un impact évident sur l'hygiène, la santé et les conditions de vie ;
- d'autre part en termes de gestion communale de services urbains, notamment dans le cadre d'un processus de décentralisation visant à renforcer les responsabilités des communes et d'intervention du secteur privé et de la population.

Des approches novatrices ont été développées pour combattre ce problème. Certaines donnent de

bons résultats, d'autres ne se maintiennent que par des appuis extérieurs, d'autres encore périssent pour différentes raisons. Dans ces derniers cas, il s'agit d'approches ayant souvent privilégié une entrée par un procédé technique au détriment d'une analyse de la capacité et de la pérennité financière et institutionnelle du système.

Diverses expériences ont été capitalisées parmi les bailleurs de fonds. À l'AFD, divers projets dans ce secteur ont été financés, avec des résultats plus ou moins heureux. Dans ce contexte, l'AFD a souhaité disposer d'une réflexion méthodologique et stratégique en vue de préparer ses prochaines interventions dans ce domaine. Elle a donc fait réaliser une étude dont les objectifs étaient les suivants :

- effectuer un bilan des expériences passées et en cours, quelque soit le bailleur de fonds, sur quelques pays de la ZSP, et tirer des leçons de ces expériences ;
- analyser dans chaque pays le mode de gestion et de financement de la filière déchets, évaluer ses performances et sa pérennité ;
- dégager des axes de réflexion stratégique et les discuter, de façon à alimenter la réflexion.

Les études ont porté sur cinq pays, et neuf villes : Sénégal (Dakar, Louga), Burkina Faso (Ouagadougou, Bobo Dioulasso), Guinée (Conakry), Ghana (Accra), Maroc (Fès, Agadir, Rabat-Salé-Temara). L'étude a privilégié une approche en termes de gestion de service public urbain et non en termes de procédés techniques. Cette ap-

proche a permis de procéder à une analyse de la capacité et de la pérennité financières et institutionnelles des services. Le document présente les principaux résultats de l'étude, avec notamment une présentation synthétique des constats, suivie de recommandations dont l'objectif est de nourrir une réflexion loin d'être close

L'AFD met cette étude à la disposition du pS-Eau et de toutes personnes et organismes intéressés.

Résumé extrait de « Revue comparative des modes de gestion des déchets urbains adoptés dans différents pays de la ZSP : Notes de synthèse », AFD - Vincent Folléa, Françoise Brunet, Nora Benrabia, Marie-Pierre Bourzai, Patrick Faucompré.

Contact : Christophe Le Jallé, tél. : 33 (0)1 53 34 91 24. E-mail : le-jalle@pseau.org

Un partenariat technique professionnel pour la mise en place de systèmes ruraux d'eau potable en Amérique du Sud

Depuis décembre 1998, le Cicda – Centre international de coopération pour le développement agricole – travaille en coordination avec la Sagep – Société anonyme de gestion des eaux de Paris – à la préparation et la mise en œuvre de projets d'adduction d'eau potable en milieu rural. Pour Cicda, cette relation a été initiée dans l'optique du renforcement des partenariats professionnels de l'association, notamment dans les domaines nécessitant des compétences pointues.

Créée en 1987, la Sagep est une société d'économie mixte, qui fournit Paris en eau potable, à partir de trois grandes stations et de sources des régions de Sens, Provins et Fontainebleau, et de fleuves comme la Seine et la Marne.

El Tambo (Province de Cañar) : mal formés, les techniciens locaux ont du mal à assurer la maintenance des filtres lents, qui ne jouent plus leur rôle...

Un partenariat multi-acteurs associant trois opérateurs français

Depuis quelques années, la Sagep s'est investie sur des actions de solidarité, à travers des projets d'adduction d'eau potable en Afrique, notamment dans des communautés rurales au Mali ou au Niger.

Les projets internationaux de la Sagep sont pour la plupart appuyés par l'Agence de l'eau Seine Normandie (AESN), avec laquelle le Cicda a déjà travaillé en 1998-99 dans le cadre d'un projet d'adduction d'eau dans sept communautés paysannes de Tomina en Bolivie.

Depuis quelques années, en Bolivie, au Pérou ou en Équateur, le

Cicda a pris en compte dans le cadre de ses actions de terrain les nouvelles attributions des municipalités dans le cadre des lois de décentralisation, à travers un appui à la réalisation de diagnostics municipaux, de plans d'actions annuels ou pluriannuels, la planification participative, la création d'espaces et méthodes de négociation et de concertation (notamment sur l'accès et l'utilisation des ressources naturelles), etc.

L'adduction en eau potable ressort la plupart du temps comme une priorité majeure pour la plupart des populations des zones où Cicda intervient. La mise en œuvre d'actions en ce sens est en outre complètement cohérente avec les autres chantiers sur la gestion de l'eau d'irrigation et des autres ressources.

Une indispensable implication des usagers

L'intérêt principal est que la réalisation de ces projets d'adduction d'eau potable constitue également un cadre complémentaire pour la mise en place d'outils et de méthodes



de concertation et de négociation entre acteurs sur l'utilisation et la gestion de l'eau, l'accès à l'eau potable étant également source de conflits sociaux. Ils permettent également, à travers la création de Comités de gestion de l'eau composés de représentants paysans ou indiens, de contribuer à une meilleure reconnaissance de leur place et de leur rôle dans la vie locale.

À ce jour, trois projets ont bénéficié de ce partenariat.

En Équateur, le projet d'Amélioration et d'extension du réseau d'eau potable dans les communautés de San Blas, Canton d'Urququi (Province d'Imbabura) et le projet de Réhabilitation d'infrastructures d'adduction d'eau potable dans le Canton d'El Tambo (Province de Cañar) sont en cours de finalisation. Ces deux projets se situent dans des zones rurales et s'adressent à environ 6 000 personnes au total, provenant de populations ne bénéficiant pas du service d'eau potable, ou alors d'une eau en quantité insuffisante et de piètre qualité.

Les projets ont été initialement montés par les équipes locales de Cicda, avec nos partenaires : municipalités (qui contribuent également financièrement aux projets), communautés (qui effectuent les travaux), ONG locales.

Renforcer les compétences locales en gestion technique et organisationnelle

La Sagep a ensuite apporté son appui en termes de conseils techniques, de questionnements et de propositions en vue de la finalisation des projets. L'Agence de l'eau Seine Normandie a accepté de les appuyer financièrement, prouvant ainsi son rôle très actif dans la solidarité internationale dans le domaine de l'eau. Par la suite, la Sagep a participé à deux missions d'appui

sur chacun des projets à la demande de l'ensemble des acteurs associés.

Ces missions ont été l'occasion de suivre la bonne réalisation des travaux, d'effectuer des formations techniques à destination de techniciens et des Comités de gestion (gestion de filtres lents, chloration et processus de contrôle par exemple) mais aussi d'animer avec les équipes locales de Cicda des ateliers de formation sur les thématiques souvent « sensibles » dans les contextes locaux : modalités de gestion du système, fixation du prix de l'eau, etc.

Dans le cadre de projets ruraux d'adduction d'eau potable, les démarches de Cicda et de la Sagep se rejoignent en particulier car l'accent est mis dès le départ sur les usagers, le renforcement de leurs organisations et de leurs capacités de gestion et de maintenance, plus que sur les aspects techniques. Enfin, au Maroc, le Cicda souhaiterait associer la Sagep sur le terrain dès la réalisation des diagnostics et la conception des ouvrages, dans le cadre du montage en cours d'une opération visant à l'adduction en eau potable d'une dizaine de villages montagnards du Haut Atlas.

Cicda travaille à l'heure actuelle à l'élaboration et la formulation d'une proposition de programmes de mise en œuvre de projets d'adduction d'eau potable visant à valoriser les résultats encourageants de ces premières collaborations, en associant la Sagep de manière plus durable et plus structurée à ses projets.

● Emmanuel Cochon

Contact : Emmanuel Cochon, chargé de programmes au Cicda, 45 bis avenue de la Belle Gabrielle, 94736 Nogent-sur-Marne, France. Tél. : 33 (0)1 43 94 72 01. E-mail : e.cochon@cicda.org Site Internet : www.cicda.org Site Sagep : www.sagep.fr Site AESN : www.eau-seine-normandie.fr



Sagep

Urququi (Province d'Imbabura) : Excavation réalisée dans le cadre d'une « minga ». Les « minga » sont des travaux d'intérêt général que chaque membre doit à la communauté : c'est de cette façon que les bénéficiaires s'impliquent dans la réalisation des infrastructures.



Sagep

Urququi : Avant les excavations proprement dites, il faut parfois débroussailler à flanc de montagne. Les femmes et les jeunes participent également aux « mingas »... Les absences sont sanctionnées d'une « multa », une amende au bénéfice de la communauté.

Améliorer le service de l'eau et de l'assainissement : le défi des petites villes

La problématique de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement a fait l'objet de nombreux travaux ces vingt dernières années, que ce soit auprès des communautés rurales ou des gros centres urbains. Mais c'est plus récemment que les acteurs du développement se sont orientés vers la recherche de moyens pour améliorer les niveaux de service du secteur auprès des « petites villes ». Il existe en effet une véritable demande de la part des professionnels du secteur et des services publics pour définir des options d'exploitation porteuses de succès dans ces zones.

Le service de l'eau et de l'assainissement dans les petites villes, problématique hybride entre hydraulique rurale et hydraulique urbaine, est aujourd'hui au cœur des préoccupations et soulève de nombreuses questions.

La nouvelle donne des petites villes

Durant les années 80, les localités sans système d'approvisionnement en eau potable étaient essentiellement les petites communautés rurales de moins de 10 000 habitants. L'exode rural important des années 80 et 90 a entraîné une urbanisation croissante qui s'est traduite par l'émergence de « petites villes » où les taux de croissance sont souvent supérieurs à ceux enregistrés dans les capitales et les villes de plus d'un million d'habitants. Aujourd'hui, on constate que de nombreuses localités dont la population est comprise entre 5 000 et 50 000 habitants ne sont pas munies de systèmes d'approvisionnement en eau potable satisfaisants. Délaissées par les investisseurs et les exploitants d'envergure nationale et internationale, l'enjeu de ces « petites villes »

consiste aujourd'hui à trouver des solutions pour améliorer le niveau de service et répondre à la demande croissante de la population.

Le défi des petites villes : un niveau d'équipement de type urbain dans un contexte rural

Si les petites villes ont une taille assez importante et une demande solvable pour justifier un équipement de type urbain (adduction d'eau potable), elles sont en revanche trop petites pour fournir les compétences nécessaires pour l'exploitation des systèmes et développer le service.

Le niveau de compétences requis pour assurer le service de l'eau dans les petites villes s'apparente à celui proposé par les gros exploitants de systèmes urbains. Mais ces derniers, jusqu'à présent, ne s'intéressent guère à ces petites villes qui n'assurent qu'un faible taux de rentabilité en raison de la faible consommation des usagers et des coûts unitaires élevés.

L'exemple de la Côte d'Ivoire¹ est significatif : la consommation de l'eau à Abidjan est de 370 m³ par an par usager, alors que la moyenne

dans 534 villes de tailles moyenne et petite est de 218 m³ par an par usager. De même, la longueur de réseau est de 21 mètres par usager à Abidjan et de 49 mètres par usager dans les autres villes. Les gros opérateurs privés se montrent donc frieux pour investir le marché de l'eau en milieu rural, d'autant que le passage institutionnel s'avère souvent incomplet ou mal adapté au contexte des petites villes.

La typologie des petites villes

Les petites villes sont définies comme « des établissements humains suffisamment grands et denses pour bénéficier des économies d'échelle offertes par des systèmes de distribution d'eau, mais trop petits et dispersés pour que ces services puissent être efficacement gérés comme en milieu urbain par une entreprise distributrice d'eau conventionnelle. Ils nécessitent des conventions formelles pour leur gestion, une base juridique sur le régime de propriété et la gestion, et la capacité de se développer pour répondre à la croissance de la demande en eau. Les petites villes comprennent habituel-

lement entre 5 000 et 50 000 habitants, mais peuvent être plus grandes ou plus petites. »²

Le concept de petite ville qui désigne une entité unique s'est élargi pour englober également les systèmes multi-village. Un système multi-village est le résultat de l'extension du réseau d'une petite ville pour desservir les communautés rurales environnantes. Il peut également être le résultat de l'initiative de plusieurs communautés dispersées qui se sont regroupées pour bénéficier d'un niveau de service amélioré qu'apporte un réseau d'adduction d'eau, un niveau d'équipement auquel elles n'auraient pas pu prétendre individuellement. Le système multi-village (par exemple 10 villages avec une population totale de 10 000 usagers) présente de nombreuses similitudes avec la petite ville : un équipement de type adduction d'eau rencontre une demande solvable et la consommation de l'ensemble des usagers permet d'atteindre la rentabilité du système.

¹ Source : Hydroconseil.

² Initiative globale pour l'eau et l'assainissement dans les petites villes, Méthodologie des études de cas, Hydroconseil, juillet 2000.

Un accès limité aux compétences de gestion

On distingue deux niveaux de gestion en matière d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement : les opérations de base (relevé de compteurs, facturation, entretien des équipements, etc.) et les opérations nécessitant un haut niveau de compétences professionnelles (gestion financière, extension des réseaux, etc.).

Les petites villes peuvent réaliser elle-mêmes les opérations de base mais ont besoin d'un appui externe professionnel pour résoudre les problèmes techniques, développer le réseau et assurer un service de qualité. De la taille de la ville et particulièrement de la demande solvable dépend le type d'appui auquel peut prétendre la ville. Les petites villes à faibles revenus peuvent solliciter des petits opérateurs locaux pour les opérations de base mais ont des difficultés pour recourir à un appui externe professionnel pour les opérations nécessitant un haut niveau de compétences. Ce type d'appui est supporté par les grosses villes qui peuvent solliciter des opérateurs spécialisés ayant une grande expérience. Les petites villes doivent donc se regrouper entre elles afin de bénéficier d'économies d'échelles pour accéder à ce type de prestation et rendre cette dernière financièrement satisfaisante pour le prestataire.

Différents modes de gestion des systèmes

Généralement, la législation ne fixe pas de règles précises pour la gestion des systèmes dans les petites villes. L'exploitation des systèmes est assurée, selon les cas, soit directement par les municipalités, soit par des opérateurs délégués comme les communautés locales ou les opérateurs privés de petite taille. Si la gestion par les autorités locales est la plus simple (on ne trouve pas toujours de

structure ou d'opérateur pouvant assurer le rôle de l'exploitant) et peut être perçue comme légitime (notamment en Amérique latine où la culture municipale est très forte), elle présente l'importante lacune de l'absence du contrôle indépendant de l'exploitant (la municipalité assurant l'exploitation étant également propriétaire). Dans le cas d'une gestion déléguée, le contrôle de l'exploitant devient envisageable en raison de la séparation des rôles propriétaire/exploitant. Dans ce type de configuration, les contraintes restent néanmoins de taille : comment trouver un exploitant en mesure de supporter les risques financiers liés à l'exploitation ? Quel type de contrat de délégation négocier avec l'exploitant ?

Parmi les nombreuses formes que peut prendre la délégation de gestion, certaines expériences se montrent prometteuses : au Ghana et au Bénin, des opérateurs privés exploitent les systèmes sur la base d'un contrat de gestion contenant des clauses de performance ; en Colombie et au Vietnam, les services publics ont obtenu une grande autonomie vis-à-vis de l'administration et exploitent les systèmes sur la base

d'un contrat de type concession.

Quelques principes fondamentaux pour les petites villes...

D'une manière générale, quelques règles de bonne gestion peuvent être formulées. La transparence est nécessaire pour gagner la confiance des usagers et leur adhésion au service. Un bon service est un service qui satisfait la demande. L'exploitant doit donc trouver les moyens d'étendre le réseau jusqu'aux quartiers périphériques qui ne sont pas desservis. Cet exploitant doit être un professionnel de l'eau compétent et performant. Et la concurrence apparaît comme une bonne méthode pour susciter l'émulation qui amènera les exploitants en mettre en œuvre des pratiques innovantes.

... Et beaucoup de questions

Néanmoins, ces quelques principes ne sauraient s'accompagner de questions pour lesquelles les solutions restent à trouver. On rencontre une grande diversité de politiques tarifaires

dans les petites villes. Et dans beaucoup de pays, aucune règle sur la tarification et le calcul du prix de vente de l'eau n'est écrite. Comment instaurer une politique homogène sur l'ensemble des villes d'un pays ? Quels mécanismes adopter face aux difficultés de recouvrement de la totalité des facturations (populations à faible revenu) ? Comment sécuriser l'investissement dans les petites villes pour attirer les investisseurs privés ? Quelles mesures incitatives mettre en place pour favoriser la concurrence entre opérateurs ?

Autant de questions – parmi d'autres – débattues lors du dernier forum de l'eau à Washington, mais aussi à Nouakchott en mars 2001 (cf. Lettre du pS-Eau n° 38, page 6), et qui seront reprises à Addis-Abeba, du 11 au 14 juin, lors de la conférence sur « les systèmes d'eau et d'assainissement dans les petites villes et les systèmes multi-village ».

● Denis Désille

Contact : Christophe Le Jallé,
tél. : 33 (0)1 53 34 91 24.
E-mail : le-jalle@pseau.org
Voir sur le site : www.pseau.org,
rubrique Bassin Fleuve Sénégal.



Jean-Yves Clavreud

INFO LECTURES

Le développement durable. Dynamique et constitution d'un projet

Edwin Zaccai. Bruxelles, Berne, Berlin, Frankfurt, New York, Oxford, Vienne, 2002. 358 pages, vol. 1, nombreux graphiques et tableaux, ÉcoPolis. Directeur de collection : M. Mormont. ISBN 90-5201-974-6. 29,80 euros HT.

Le développement durable peut-il offrir une véritable alternative face aux dommages infligés à l'environnement et aux échecs du développement ? Pourquoi les références à cette notion sont-elles parfois floues et trop consensuelles ?

Cet ouvrage propose une enquête sur la constitution de ce projet à travers la recomposition de différents champs : sur le plan politique, il retrace la rencontre entre les courants du développement et de l'écologie, tandis que sur le plan économique, différentes réformes visant à intégrer les préoccupations environnementales sont analysées.

Le rôle des entreprises, mais aussi des associations et des experts, est scruté au regard des enjeux de la durabilité, que ces acteurs interprètent chacun selon leur logique. Le tableau ainsi dressé, nuancé et multidisciplinaire, articule de nombreuses références pour lesquelles peu d'ouvrages d'ensemble existent à ce jour en français. Celui-ci intéressera les chercheurs autant que les praticiens, sachant que les accords de la Conférence de Rio de 1992 – pierre fondatrice de cette dynamique au niveau mondial – continuent d'inspirer de multiples initiatives politiques et citoyennes.

Cet ouvrage dresse une analyse multidisciplinaire de différents courants et textes de référence qui ont constitué le projet de développement durable. Il met en évidence les principaux enjeux auxquels ce projet est confronté et en montre différentes in-

terprétations par les parties prenantes.

L'auteur, Edwin Zaccai, est ingénieur, philosophe et docteur en environnement. Il est chargé de cours à l'Université Libre de Bruxelles, où il codirige le Centre d'études du développement durable à l'Institut de gestion de l'environnement et d'aménagement du territoire (Igeat). Il a récemment coédité avec J.-N. Missa « Le principe de précaution. Significations et conséquences » (2000).

• **Contact** : Peter Lang SA, Éditions scientifiques européennes, Jupiterstrasse 15, Case postale 277, 3000 Bern 15, Suisse. Tél. : 41 31 940 21 21. Fax : 41 31 940 21 31. E-mail : customerservice@peterlang.com Site Internet : www.peterlang.net

Histoires d'une eau partagée Provence-Alpes-Pyrénées

Publications de l'Université de Provence, mars 2002, coordination de Olivia Aubriot et Geneviève Jolly, ISBN 2-85399-500-3, 250 pages. 23 euros + 3 euros pour les frais de port

L'eau ne s'approprie pas, elle se partage ! Derrière ce postulat un peu caricatural et provocateur, les auteurs décortiquent les diverses facettes de la question anthropologique de l'accès à l'eau et de son partage. Les mécanismes historiques de construction du droit, le problème des institutions de gestion, du choix des modalités de partage, la perception spécifique de l'élément « eau », sont autant de questions abordées à propos de l'usage agricole de l'eau dans les régions provençales, alpines et pyrénéennes.

Les questions actuelles (les problématiques environnementales, la déprise agricole, le rapport marchand à l'eau, les relations à l'État) prennent un éclairage nouveau sous ce regard multiple, qui offre d'une

part des concepts d'analyse, d'autre part des exemples historiques de résolutions de crises variées.

Au sommaire :

Première partie : Le droit d'eau : Un concept aux multiples facettes

- Gazzaniga J.-L. et Larrouy-Castera X. : Le droit de l'eau et les droits d'eau dans une perspective historique
- Aubriot O. : Société et concept de droits d'eau en irrigation : appropriation ou partage de l'eau ?
- Gilot L. : Variables techniques et gamme de choix dans la distribution de l'eau d'irrigation

Deuxième partie : Études de cas : Les reflets variés du partage de l'eau

- Ruf T. : Sept siècles d'histoire des droits d'eau et des institutions communautaires dans les canaux de Prades (Pyrénées orientales)
- Dumont C. : Les canaux d'arrosage du Briançonnais. Modalités de gestion et droits d'eau
- Lefèvre M. : Droits d'eau et gestion des grands canaux de Durancie, du XII^e au XX^e siècle
- Vallejo S. et Salesse E. : Les canaux de la plaine durancienne de Villelaure : structure hydraulique, évolution historique et droits d'eau
- Jolly G. : Les bastides du Luberon à la conquête de droits d'eau
- Reynard E. et Baud M. : Les consortages d'irrigation par les bisses en Valais (Suisse). Un système de gestion en mutation entre agriculture, tourisme et transformations du paysage
- Palu P. et de Bortoli D. : Droits d'eau en Soule (Pays basque français) d'hier à aujourd'hui

Bibliographie thématique sur les droits d'eau (recueillie par E. Salesse).

• **Contact** : Nicole Mondino, Publications de l'Université de Provence, 29 avenue Robert Schuman, 13621 Aix-en-Provence Cedex 1, France. Tél. : 33 (0)4 42 95 31 91. Fax : 33 (0)4 42 20 28 04. E-mail : pup@up.univ-aix.fr. Site Internet : www.up.univ-mrs.fr/wpup

**Environnement et développement durable en Méditerranée. Répertoire des acteurs**

pS-Eau, Éditions du Gret, 2001, ISBN 2-86844-118-1, 12,20 euros

Ce répertoire présente plus de 550 intervenants de dimensions et de compétences très variables qui agissent dans le domaine de l'environnement et du développement durable en Méditerranée : en quelque sorte la Méditerranée de la société civile qui bouge et s'organise !

En tout état de cause, ce répertoire constitue d'ores et déjà une réponse à un impérieux besoin largement insatisfait de connaissance mutuelle des acteurs, dont chaque jour modifie un peu un paysage en mutation accélérée. Le pS-Eau est très attaché à ces dynamiques évolutives en réseaux d'acteurs. C'est la raison pour laquelle il s'est investi à reprendre cette initiative (lancée par l'Apem [Agence pour la promotion des échanges méditerranéens] aujourd'hui disparue) dans l'esprit d'un renforcement des coopérations et de nouvelles solidarités en Méditerranée. La base de données correspondante est mise à jour en ligne sur le site du pS-Eau.

Nous remercions pour leur soutien les Conseils généraux des

INFO LECTURES

Bouches-du-Rhône et de l'Hérault et le Conseil régional Provence-Alpes-Côtes d'Azur. Nous avons été touchés par la sincérité de l'avant-propos de Marie-Arlette Carlotti (députée européenne, vice-présidente du Conseil général des Bouches-du-Rhône) dont nous citons ici l'introduction : « Le partenariat euro-méditerranéen, si prometteur lorsqu'il fut inauguré à Barcelone en 1995, semble aujourd'hui se réduire à la création d'une zone de libre-échange qui répond avant tout aux intérêts économiques des européens. Les relations entre l'Europe et la Méditerranée sont aujourd'hui à la croisée des chemins. C'est sans doute l'étape la plus difficile qui reste à franchir : faire du bassin méditerranéen une zone de dialogue, de paix, de stabilité, de prospérité et de développement durable ».

Le Programme Méditerranée du pS-Eau espère que ses partenaires trouveront dans cet outil un moyen supplémentaire de renforcer leurs partenariats, euro-méditerranéens notamment, pour passer ensemble cette étape décisive.

L'année 2001 a été caractérisée par un ample mouvement d'accélération de la circulation d'informations sur la Méditerranée, en particulier par la mise en ligne de plusieurs bases de données. Dix d'entre elles sont présentées dans le répertoire pour placer celui en synergie avec cette dynamique.

Conditions d'accès : • Tous les acteurs figurant dans le répertoire ont reçu un exemplaire gratuit. • Accès libre sur le site Internet : www.pseau.org • Sur commande au Gret (211-213 rue La Fayette, 75010 Paris. E-mail : librairie@gret.org).

• **Contact** : Antenne Méditerranée du pS-Eau, s/c CARI, Le Triol, 34380 Viols-le-Fort, France. Tél. : 33 (0)4 67 55 61 18. Fax : 33 (0)4 67 55 74 37. E-mail : med@pseau.org

L'Observatoire permanent de la Coopération française a le plaisir de vous présenter son rapport 2001

Éditions Karthala

L'heure est-elle à la redécouverte de la « vieille » question du développement ? Nous sommes beaucoup à penser, avec notre ministre de la Coopération, que les événements du 11 septembre aux États-Unis appellent le rééquilibrage d'un système-monde aussi inique que profitable pour ceux-là même qui l'ont

inventé. Mais la France pèse-t-elle encore d'un poids suffisant pour inciter les pays riches à aller dans le sens d'une réforme en profondeur d'un système de domination devenu insupportable ?

Nous ouvrons, dans ce rapport, certains grands dossiers du rééquilibrage :

- Avons-nous saisi l'occasion d'ouvrir le débat sur les causes profondes de l'endettement ? Les initiatives en faveur de la remise de la dette des pays pauvres n'affectent qu'une part infime de la dette mondiale et n'apportent qu'une réponse

partielle à la question du financement du développement.

- L'Accord de Cotonou qui va régir les rapports entre l'Union européenne et les pays ACP constitue-t-il le laboratoire d'une alternative à la mondialisation libérale ?

- La récente annulation du sommet de la Francophonie à Beyrouth ne représente-t-elle pas une nouvelle occasion perdue de conjuguer universalité et diversité ?

Longtemps porteuse d'un modèle européen de coopération au développement, la France ne parvient pas, en dépit d'une réforme trop

Nous avons le plaisir de vous présenter le dernier numéro de la revue « Alternatives Sud » (Un débat d'idées sur les grands problèmes de société : des analyses concrètes et des alternatives, cahiers trimestriels).

L'eau, patrimoine commun de l'humanité vol. VIII (2001), n° 4, 310 pages

La problématique de l'eau occupe désormais une place centrale dans les grands débats qui concernent l'avenir de l'humanité. Et pour cause : patrimoine universel, bien commun des peuples, source de vie, l'« or bleu » est plus que jamais en péril. Expression des rapports sociaux injustes qui prévalent entre les nations et à l'intérieur de chacune d'entre elles, les pénuries d'eau ne sont pas des fatalités. La gestion de cette dernière est l'objet de conflits, sa contamination le résultat d'un modèle de développement productiviste et sa privatisation la manifestation de l'emprise du marché et du profit sur les besoins humains. L'accès à l'eau est aussi une question éthique, car il s'agit d'un bien collectif et menacé. Il doit donc être considéré comme un droit fondamental à assurer à l'ensemble de l'humanité.

Éditorial : L'eau, principe de vie et patrimoine collectif. Une vingtaine d'articles, tous par des auteurs du Sud, abordent notamment les aspects suivants : la problématique de l'eau, la gestion de l'eau, l'eau comme marchandise et les privatisations, les barrages et leurs effets économiques et sociaux, les conflits politiques. Document : Le Manifeste de l'eau : Le droit de tous à la vie.

Pour rappel, les deux numéros précédents étaient : « À la recherche d'alternatives. Un autre monde est-il possible ? » (vol. VIII, 2001, n° 2, 218 pages) et « Et si l'Afrique refusait le marché ? » (vol. VIII, 2001, n° 3, 283 pages). À paraître bientôt : « Les multinationales ».

Prix au numéro : 13 euros (20 CHF, 15 USD, 25 CAD), port compris. Abonnement un an (4 numéros) : 50 euros (75 CHF, 50 USD, 85 CAD). Paiement en euros par mandat international, ou sur notre CCP 000-1306002-91, ou par carte Visa/Eurocard/Master Card en indiquant votre adresse, numéro de carte, date de validité et signature, avec mention : Alternatives Sud, spécifier l'année et/ou le numéro.

• **Contact** : Centre Tricontinental (Cetri), Avenue Sainte Gertrude 5, B-1348 Louvain-la-Neuve, Belgique. Tél. : (32.10) 45 08 22. Fax : (32.10) 45 31 52. E-mail : cetri@cetri.be

INFO LECTURES

« cosmétique » à donner corps à son ambition. L'échec cinglant infligé par la justice française aux chefs d'États africains dans le procès fait à Survie nous éloigne (définitivement ?) des miasmes de la Françafrique, mais l'ambition d'une refondation de notre politique de coopération semble décidément en panne d'inspiration.

Sommaire :

- La réforme de la coopération française : les chiffres de l'aide publique et le suivi de la réforme.
- Dossier : L'initiative PTTE de réduction de la dette, description et analyse des mécanismes.
- Dossier : La coopération multilatérale : la politique européenne, les Accords de Cotonou et la Francophonie.
- Pistes : La coopération policière française.
- Actualité : Le procès Survie. Prix du rapport : 18,29 euros.

• **Contact** : OPCF, 57 avenue du Maine, 75014 Paris, France. Tél./fax : 33 (0)1 43 22 42 95. E-mail : opcf_fr@yahoo.fr

Extrait de l'étude « Le droit à l'eau » de Henri Smets qui va être publié par l'Académie de l'eau

Le droit à l'eau fait partie intégrante des droits économiques et sociaux internationalement reconnus. Il signifie que chaque personne, quel que soit son niveau économique, doit pouvoir disposer de l'eau nécessaire à ses besoins essentiels. La reconnaissance de ce droit va au-delà de la reconnaissance de l'existence de besoins essentiels de l'homme ou de l'adoption de l'objectif politique d'améliorer l'accès à l'eau pour tous. Elle implique l'obligation de prendre des mesures pour améliorer effectivement la situation existante et de faire en sorte que les plus déshérités aient progressivement accès à l'eau potable.

Officialiser le « droit à l'eau pour tous » est une démarche cohérente avec l'ensemble des textes conventionnels que les États ont adoptés et avec l'ensemble des déclarations gouvernementales faites depuis vingt-cinq ans. Les réticences observées

récemment en cette matière sont peu compréhensibles à une époque où les gouvernements cherchent à mettre en œuvre le développement durable au bénéfice de tous. Elles sont incompatibles avec les obligations souscrites dans deux conventions mondiales entrées en vigueur dans presque tous les États et laissent planer un doute sur la portée des engagements étatiques comme des déclarations politiques.

En reconnaissant le droit à l'eau pour tous, les gouvernements acceptent d'accorder une plus grande attention aux problèmes que pose l'approvisionnement en eau potable des plus déshérités. Il ne suffit pas qu'ils établissent des stratégies, qu'ils évoquent des visions ou qu'ils élaborent des plans ; il ne suffit pas de faire des gestes charitables à l'égard des exclus ; il faut en outre reconnaître aux personnes en situation de précarité la possibilité de faire valoir des droits sur un bien essentiel à leur vie. À cette fin, les États devraient prendre diverses mesures législatives et réglementaires pour préciser ce qu'implique effectivement le droit à l'eau, faire en sorte qu'il puisse être invo-

qué devant les tribunaux et clarifier les obligations des pouvoirs publics en vue de respecter, protéger et assurer ce droit véritablement fondamental.

Ces dispositions nouvelles seront particulièrement nécessaires lorsque les critères de rendement financier prendront le pas sur des considérations sociales dans la gestion des services de l'eau. Avant toute privatisation du secteur de l'eau, il convient de prendre les mesures qui permettent d'assurer l'accès à l'eau pour tous, de résoudre avec les usagers les questions de tarification de l'eau dans le cadre d'un service universel d'intérêt général et d'instaurer des systèmes de contrôle efficaces des services de l'eau.

Les politiques de réduction des subventions de l'eau comme les politiques tarifaires devront être adaptées afin de répondre aux attentes des populations et de promouvoir un développement durable pour tous. Dans les sociétés où les inégalités se creusent et où le coût de l'eau augmente, la suppression des subventions pour l'eau potable ne contribue pas toujours à améliorer le bien-être, en particulier le bien-être des plus déshérités. Aussi ne faudrait-il évoluer vers la vérité des prix de l'eau potable qu'avec discernement et de manière progressive. Des mesures d'accompagnement social en faveur des plus démunis seront nécessaires, ce qui peut signifier que certaines subventions pour l'eau devront être ciblées sur les plus déshérités.

La prise en compte des considérations sociales dans le développement durable est une préoccupation de l'OCDE et de multiples conférences internationales. Au niveau européen, il est acquis que l'eau n'est pas « un bien marchand comme les autres » et que sa tarification peut être adaptée en fonction des impératifs sociaux. Pour mettre en œuvre

Revue « Espérances des peuples », parution tous les deux mois, 24 pages, format A4

Cette revue indépendante paraît depuis quarante ans, grâce à une petite équipe de « bénévoles engagés ». Le Centre Tricontinental (Cetri) vient d'accepter d'en assurer la coordination éditoriale et administrative.

Sous forme d'une revue de presse « alternative », avec de courts articles, provenant souvent du Sud, « Espérances des peuples » veut à la fois mettre en évidence certains effets dévastateurs de l'actuelle mondialisation, mais aussi souligner les initiatives de résistance et de mobilisation de divers groupes locaux et mouvements sociaux.

Abonnement (6 numéros) :

Belgique : 17 euros (2 ans : 32 euros). Étranger : 20 euros (2 ans : 38 euros).

Numéro spécimen sur demande à l'adresse ci-dessous ou edp@cetri.be.

• **Contact** : Centre Tricontinental (Cetri), Avenue Sainte Gertrude 5, B-1348 Louvain-la-Neuve, Belgique. Tél. : (32.10) 45 08 22. Fax : (32.10) 45 31 52. E-mail : cetri@cetri.be

INFO LECTURES

ces orientations politiques, il faudra préciser le contenu des exceptions sociales aux principes économiques sur lesquels se fonde l'économie de marché.

Des exemples utiles sont donnés par les mesures déjà prises dans des pays comme l'Afrique du Sud, l'Australie, la Belgique, le Chili, la Colombie, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Inde, l'Iran, l'Irlande, le Luxembourg, le Mexique, le Panama, le Portugal, le Royaume-Uni ou le Vietnam pour que chaque personne, même la plus déshéritée, dispose d'eau potable.

Les incidences financières de la reconnaissance du droit à l'eau « pour tous » sont très faibles dans les pays développés car ceux-ci possèdent déjà la plupart des équipements nécessaires pour garantir la mise en œuvre du droit à l'eau et n'ont qu'une faible proportion de personnes nécessitant une aide pour payer leur eau.

Dans les pays en développement, la mise en œuvre du droit à l'eau pose des problèmes plus difficiles vu l'insuffisance des équipements pour l'approvisionnement en eau des banlieues des villes et des régions rurales et la proportion importante de la population en situation d'extrême pauvreté. Aussi sera-t-il nécessaire de poursuivre la mobilisation de ressources financières et de promouvoir une plus grande solidarité aux plans national et international afin d'améliorer progressivement l'approvisionnement en eau en utilisant des technologies adaptées choisies en concertation avec les usagers.

Pour promouvoir l'accès à l'eau pour tous, il conviendrait de reconnaître officiellement au plan national et au plan international que l'eau comme la nourriture, le logement et la santé relèvent des droits fondamentaux. Cette reconnaissance au-

rait valeur de symbole et démontrerait la volonté des gouvernements de progresser vers la satisfaction des objectifs de la Déclaration du Millénaire dans le domaine de l'eau. Elle devrait être soutenue par l'adoption de mesures spécifiques dans l'ordre interne en vue de rendre l'eau accessible aux plus démunis et de rendre justiciable le refus de fourniture d'eau aux exclus.

Des rapports d'étapes pourraient être rédigés par chaque État en vue de présenter les mesures prises aux plans législatif et technique en faveur du droit à l'eau pour tous, préciser leurs effets et leurs coûts. Ces rapports montreraient les progrès accomplis pour atteindre l'objectif de réduire de moitié d'ici 2015 le nombre de personnes sans accès à l'eau potable. Chaque multinationale du secteur de l'eau pourrait également exposer comment elle mène la lutte pour l'eau pour tous, quels résultats elle a atteint dans cette bataille de l'eau et quelles leçons elle tire de son expérience. Une première confrontation des rapports nationaux, des rapports multinationaux et des rapports des ONG et syndicats pourrait avoir lieu vers 2005. On verra alors si des progrès substantiels ont été accomplis ou si de plus grands efforts s'avèrent nécessaires.

D'autre part, il conviendrait de faire appel à la solidarité internationale afin d'apporter une aide plus importante à tous ceux qui sont encore privés d'eau potable. À cette fin, il faudra accroître les moyens financiers destinés à l'approvisionnement en eau dans le cadre des actions de coopération au développement et promouvoir des programmes de solidarité entre usagers des pays industrialisés et usagers des pays en développement.

Un premier pas consisterait à identifier et évaluer l'aide attribuée à l'approvisionnement en eau et à

l'assainissement des populations les plus déshéritées dans les programmes d'aide bilatérale et multilatérale, puis à fixer une proportion d'aide compatible avec la priorité donnée à l'eau potable dans l'aide internationale. Sans un surcroît de réalisme et de solidarité, l'accès à l'eau pour tous ne progressera pas là où il est le plus

déficient et les objectifs adoptés dans le cadre de la Déclaration du Millénaire ne seront pas atteints.

• **Contact** : Henri Smets, membre de l'Académie de l'eau et du Conseil européen du droit de l'environnement, 59 rue Erlanger 75016 Paris, France. Fax : 33 (0)1 47 43 07 15. E-mail : henri.smets@smets.com

AVIS DE CONDOLÉANCES

Association Forages Mali
Hôtel de Ville, BP 362
61014 Alençon

Chers amis,

Nous apprenons avec peine le décès de M. Pierre Mauger qui nous a toujours communiqué son engagement et sa grande attention à la résolution des problèmes de l'eau dans le monde.

Bien que n'ayant pu assister aux obsèques, nous sommes dans ce moment difficile de tout cœur avec ses proches, ainsi qu'à tous les membres de l'association Forages Mali qu'il a animée et présidée.

Veillez accepter les condoléances de toute l'équipe du pS-Eau, et tout particulièrement celles des membres du Programme Bassin fleuve Sénégal.

Les membres et salariés du pS-Eau

ENDA Tiers-monde
BP 3370 Dakar
Sénégal

C'est avec tristesse que nous avons appris la disparition du secrétaire général d'Enda Tiers-monde M. Jacques Bugnicourt, connu de beaucoup pour son engagement constant pour améliorer l'accès des populations les plus défavorisées aux services de base (éducation, santé, eau, travail).

Nous adressons à sa famille, aux membres et partenaires d'Enda Tiers-monde, nos sincères condoléances.

Les membres et salariés du pS-Eau

INFO ORGANISMES

Pôle documentaire sur l'environnement et sur la solidarité internationale

La MNE – Maison de la nature et de l'environnement, située 23 rue Gosselet à Lille – héberge deux importants fonds documentaires possédant, en tout, plus de 14 000 documents sur des thèmes liés à l'environnement et à la solidarité internationale : le Centre régional d'information et de documentation (CRID) et le Centre régional de documentation tiers-monde (CRDTM).

Le CRDTM (Centre régional de documentation tiers-monde)

Il dispose de plus de 6 000 documents dont 350 vidéos, 180 montages diapositives, 20 malles pédagogiques, 20 expositions et une centaine de revues. Pour les consulter, il suffit de venir au centre aux horaires d'ouverture. Pour les emprunter, vous avez plusieurs solutions : ● Le CRID et le CRDTM vous proposent une carte commune vous permettant d'emprunter les livres et les revues du CRDTM et la documentation du CRID. Adhésion à 9,14 euros ● Une carte de lecteur uniquement pour l'emprunt des livres et revues au CRDTM. Adhésion à 7,6 euros ● Une carte pour l'ensemble du matériel (livres + revues + matériel pédagogique). Adhésion à 15,24 euros.

Horaires d'ouverture : les mardi, jeudi et vendredi de 14 h à 18 h, le mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, le samedi de 10 h à 12 h.

● **Contact** : CRDTM, 23 rue Gosselet 59000 Lille. Tél. : 33 (0)3 20 53 80 14. Fax : 33 (0)3 20 85 08 60. E-mail : crdtm@asso.globenet.org. Site Internet : <http://mnelille.free.fr/crdtm.htm>. Membre du Ritimo : www.globenet.org/ritimo
Pour un accès à une partie des documents pédagogiques : www.globenet.org/ritimo/bases/weboutil.htm

Le CRID (Centre régional d'information et de documentation)

C'est un outil mis à disposition des associations pour les aider dans leur fonctionnement et leur développement. Les associations du réseau MNE peuvent bénéficier de nombreux services spécifiques : ● une ouverture non stop du Centre de documentation ● une mise à disposition du fonds documentaire du centre ● une diffusion de différents produits documentaires réalisés par le CRID : revues de presse régionale et associative, bulletin de sommaires de 150 revues, agenda des manifestations de l'environnement ● quotidiennement, des articles de la presse régionale concernant les associations leur sont distribués dans leur casier (si elles possèdent leur adresse au 23 rue Gosselet) ● des recherches documentaires sur simple demande ● la possibilité de faire acheter certains documents par le Centre de documentation ● la mise à disposition d'un fonds documentaire spécifique sur le développement associatif ● une aide au montage de projets pédagogiques ● diverses informations et renseignements (adresses d'organismes, offres d'emplois).

Contact : Lianes Coopération, 23 rue Gosselet 59000 Lille, France.
E-mail : lianes-coope@freesurf.fr



Programme Solidarité Eau

32 rue Le Peletier
75009 Paris
tél. : 33 (0)1 53 34 91 20
fax : 33 (0)1 53 34 91 21
e-mail : pseau@pseau.org
internet : www.pseau.org

La Lettre du pS-Eau n° 40

Responsable de la rédaction :
Pierre-Marie Grondin

Coordinateur de publication :
Guillaume Aubourg

Ont participé à ce numéro :
Guillaume Aubourg
Huguette Bernardi
Grégory Bulit
Patrice Burger
Emmanuel Cochon
Denis Desille
Pierre-Marie Grondin
Christophe Le Jallé
Pierre Lévy
Victorien Mbeya Nguéukam
Caroline Simeant
Henri Smets

Photo de couverture :
Idrissa Guiro

Conception graphique :
Solange Münzer

Mise en page : Hélène Gay

DUMAS Imprimeur
42100 Saint-Étienne
D.L. : juin 2002
N° d'imprimeur :